



FÉDÉRATION TAHITIENNE  
DE CYCLISME

Les conditions de participation à la 24<sup>ème</sup> édition du Tour Tahiti Nui sont les suivantes :

### Licences, permis de conduire

#### Pour être officiellement dans le TOUR TAHITI NUI 2018 :

1. Tout coureur engagé doit être au minimum âgé de 18 ans. Les juniors voulant participer ne pourront courir que deux étapes et un prologue. Tous les membres d'une équipe inscrits à la course doivent être en possession d'une licence valide délivrée par une Fédération Nationale membre de l'U.C.I. Conformément aux règles de l'UCI et spécifiquement aux articles visés 1.1.006, 1.1.010, 1.1.022 et 1.1.023

Ce dernier devra fournir une copie de sa licence, en cours de validité, au comité organisateur en même temps que le bulletin officiel d'engagement.

2. Tout accompagnateur doit être porteur d'une licence de dirigeant.

Ce dernier devra fournir une copie de sa licence, en cours de validité, au comité organisateur avec le bulletin officiel d'engagement.

Si l'accompagnateur sera conducteur d'un véhicule suiveur de la caravane, ce dernier devra produire une copie de son permis de conduire international, en cours de validité, au comité organisateur en même temps que le bulletin officiel d'engagement.

### Frais\* d'engagement, frais de participation

Les frais d'engagement et les frais de participation s'appliquent au coureur engagé et à l'encadrant technique (directeur, coach, mécanicien, docteur/masseur, etc.).

#### Les frais d'un coureur :

Les frais d'engagement par coureur est de 15.000 XPF (par coureur)

Les frais d'Hébergement à l'IJSPF\* /Restauration à l'IJSPF /Carburant /Déplacement maritime est de : 39.500 XPF par coureur

Soit un total de : 15. 000 XPF + 39.500 XPF = 54.500 XPF par coureur

Le Comité organisateur prend à sa charge 50% des frais par coureur en 2018 soit un total de : 54.500 XPF – 27 250 XPF = **27 250 XPF par coureur en 2018.**

#### Les frais - Accompagnateur (2 accompagnateurs maximum par équipe)

Les frais de participation d'un encadrant technique/ Hébergement à l'IJSPF\*/ Restauration à l'IJSPF/ Carburant/ Déplacement maritime est de : 39.500 XPF par accompagnateur.

Le Comité organisateur prend à sa charge 50% des frais par accompagnateur en 2018 soit un total de : 39.500 XPF – 19.750 XPF = **19.750 XPF par accompagnateur en 2018.**

Un **acompte de 20%\*\* (29.700 XPF)**, non-remboursable mais déductible de la somme totale due par votre équipe engagée, doit être effectué par virement bancaire au moment de la confirmation d'engagement à l'évènement de votre équipe, aux coordonnées bancaires, ci-dessus, mentionnées.

Exemple : votre équipe est composée de 4 coureurs et de 2 accompagnateurs soit  $27.250 \text{ XPF} \times 4 = 109.000 \text{ XPF}$  ;  $19.750 \text{ XPF} \times 2 = 39.500 \text{ XPF}$  ; soit  $109.000 \text{ XPF} + 39.500 \text{ XPF} = 148.500 \text{ XPF}$  ; soit un total de  $148.500 \text{ XPF} \times 20\% = \mathbf{29.700 \text{ XPF}}$ .

La location du véhicule est à la charge du club étranger et il devra contacter directement les sociétés de voiture de location.

### **Composition des équipes**

Aux conditions énoncées ci-dessus, l'équipe sera composée de **six (6) coureurs masculins et/ou féminins au maximum** et de **trois (3) coureurs masculins et/ou féminins au minimum**. Celle-ci pourra avoir un maximum de deux (2) encadrants techniques (directeur, coach, mécanicien, docteur/masseur, etc.).